

MODALITES DES PLACEMENTS

- Valeur de l'action : **5 000 €**
- Durée de détention : **7 ans minimum** pour contribuer à la stabilité financière des projets soutenus
- Droit d'entrée : **2% du capital souscrit**, aucun droit de sortie
- Un abattement fiscal de 18 à 25 % de l'investissement
- Des **actions périodiquement revalorisées** à partir d'une expertise indépendante des biens
- Un **fonds de garantie** pourvu à hauteur de 25 % du capital, pour répondre à toute demande de sortie du capital
- **Animation des liens** entre les actionnaires-épargnants et les porteurs de projets.

RENSEIGNEMENTS

Pierre-Dominique Wibault
Loïc Devaux
Co-gérants

06 71 68 16 71 PDW
06 70 88 60 42 LD

292 route départementale 984
71510 PERREUIL

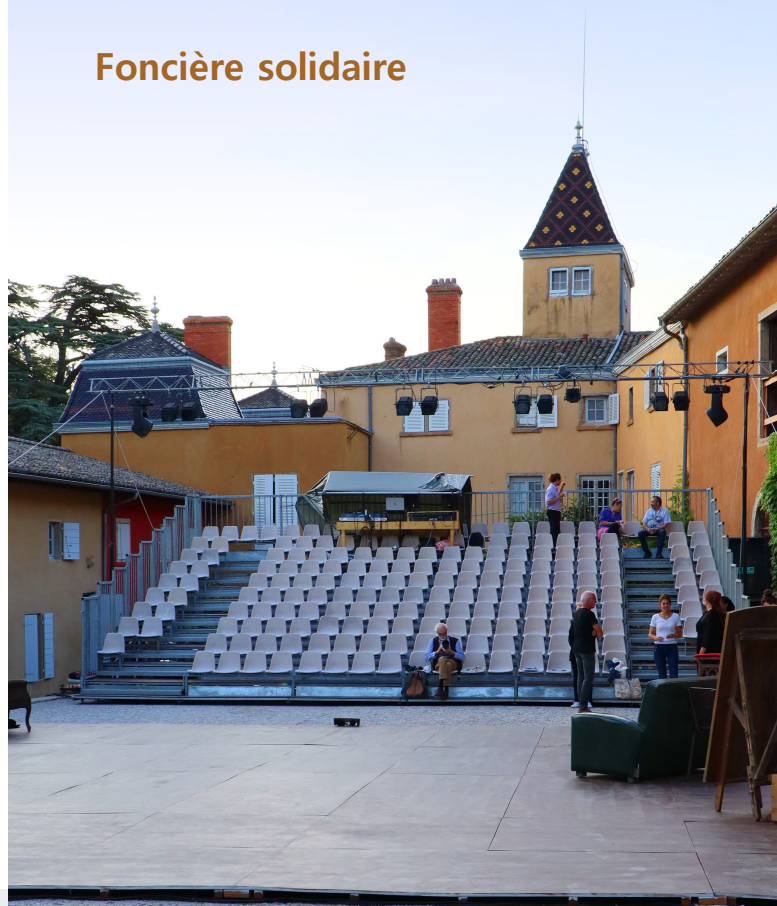
contact@arts-et-cultures.fr

<https://fonciere.arts-et-cultures.fr>

ARTS
et
CULTURES



Foncière solidaire



INVESTIR POUR L'HUMAIN
BATIR EN BEAUTE
RELIER PAR L'ART

UN APPEL A L'ACTION

**“À quoi sert l’art dans un monde blessé ?
N’y a-t-il pas des choses plus urgentes, plus
concrètes, plus nécessaires ?
L’art n’est pas un luxe, mais une nécessité de
l’esprit. Il n’est pas une fuite, mais une
responsabilité, un appel à l’action, un
avertissement, un cri. Éduquer à la beauté, c’est
éduquer à l’espérance.”**

Pape François, pour le jubilé des artistes, février 2025

L’art ouvre la porte de la beauté. Il poétise la vie, la symbolise, rend visible ce qui reste ordinairement invisible. La beauté et l’art sont des composants du processus de civilisation et de construction de la paix.

C’est pour soutenir la création et le développement immobilier de lieux culturels dédiés à l’art et l’éducation artistique qu’a été créée la foncière solidaire Arts et Cultures.

Elle se situe à la croisée de l’épargne solidaire, de l’immobilier et de l’engagement culturel.

LA FONCIERE SOLIDAIRE

Elle **collecte de l’épargne citoyenne** pour financer des lieux artistiques et culturels à forte valeur patrimoniale, là où sont des espaces vivants de rencontre, de création et de lien social, ouverts à tous les publics.

Elle **vient renforcer l’immobilier** de structures solidaires existantes en offrant un cadre sécurisé, un outil robuste pour mobiliser l’épargne.

Créée en 2023, elle a obtenu l’agrément ESUS fin 2024.

Elle **anime la communication** entre les actionnaires-épargnants et les porteurs de projets.

PREMIER APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

La foncière lance son premier appel public à l’épargne, avec un objectif de 500 000 € pour deux projets :

- **L’Hospitalité de la Beauté** à Roqueserrière, **en Haute-Garonne**, qui accueille particulièrement des personnes en situation de fragilité psychique.
- **Le tiers lieu culturel des Forges de Perreuil**, un écosystème artistique, technique et écologique situé **en Saône et Loire**, près du Creusot.

